

À Rome, quand un plaideur somrait un adversaire de comparaître devant les préteurs, il avait coutume d'invoquer le témoignage des gens présents en leur tirant les oreilles !

Plaute, le célèbre poète comique latin, dans sa comédie *Persa*, met en scène Dordalus qui s'étonne que Saturien le cite en justice sans témoins, et auquel celui-ci répond :

— Crois-tu, coquin, qu'à cause d'un misérable comme toi, je veuille tirer les oreilles d'un honnête homme ?

Devenus maîtres de la Gaule, les Francs-Ripulaires, ou Austrasiens.—habitants des bords du Rhin à l'époque où les pays compris entre l'Escaut, la Meuse et le Rhin constituaient le royaume d'Austrasie, créé en 511 pour être donné en partage à Thierry, l'un des quatre fils de Clovis—les Francs-Ripulaires, dis-je, adoptèrent cet usage de tirer les oreilles, en appuyant la traction auriculaire de... quelques soufflets.

Leur code disait, en effet :

“Si quelqu'un achète un domaine, une vigne ou toute autre propriété, il se rendra avec trois, six ou douze témoins, selon l'importance de l'acquisition, au lieu où a été faite la tradition. Il emmènera un nombre égal d'enfants, et, après avoir payé le prix convenu, il aura soin de donner à chacun des enfants *plusieurs soufflets et de leur tirer les oreilles*, afin qu'ils rendent dorénavant témoignage.”

Arrivons au moyen âge ; à cette époque on se contentait des soufflets. Ainsi, quand Guy de Montfaucon fit à l'église d'Autun des donations, un enfant fut présenté comme témoin, qui reçut une claque. Et plus tard, en 1122, ces donations purent être certifiées par l'enfant, devenu chanoine de Rebel, et qui s'appelait Ponce, parce qu'il “ avait reçu un soufflet pour ne pas les oublier.”

Cependant il était des gens qui ne trouvaient pas aussi naturels de tels procédés.

En 1034, Robert, duc de Normandie, invoie son fils Guillaume, encore enfant, déposer, sur l'autel de Saint-Pierre-des-Préaux, l'acte par lequel il cède à cette abbaye le domaine de Turstinville. Trois “ jeunes damoiseaux ” assistent à cette cérémonie ; le fils d'Humfred des Préaux, Hugues de Valeron et Richard de Lillebonne.

Or, quand tout fut conclu, voici que Humfred se précipita sur ses compagnons et leur distribua force gourmandises.